

Site	Mazerier Projet d'ombrières photovoltaïques
Visites sur site	20/07/2022 : Sandra DERVAUX, chiroptérologue 28/07/2022 : Elodie DUPUIS, écologue fauniste

A. Description du site d'étude

Le principal habitat naturel présent au sein du parc d'élevage est une culture de maïs qui offre des abris et de la nourriture pour les faisans. Afin d'empêcher les oiseaux de s'échapper du parc, l'ensemble des parcelles est **entièrement couvert de filets de protection**. Aucun oiseau ni mammifère sauvage ne peut pénétrer au sein du parc. Seul des reptiles et orthoptères peuvent éventuellement fréquenter la culture de maïs. Néanmoins, cette **monoculture ne permet pas d'abriter une grande diversité faunistique**. De plus, il est quasiment certain qu'**aucune espèce patrimoniale n'est présente** au sein du parc.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments rectangulaires et de faible hauteur sont situés dans la moitié sud du parc. Il est peu probable que des oiseaux nichent sur ces bâtiments : la plupart des murs sont en béton et les toits sont en tôle ondulée.

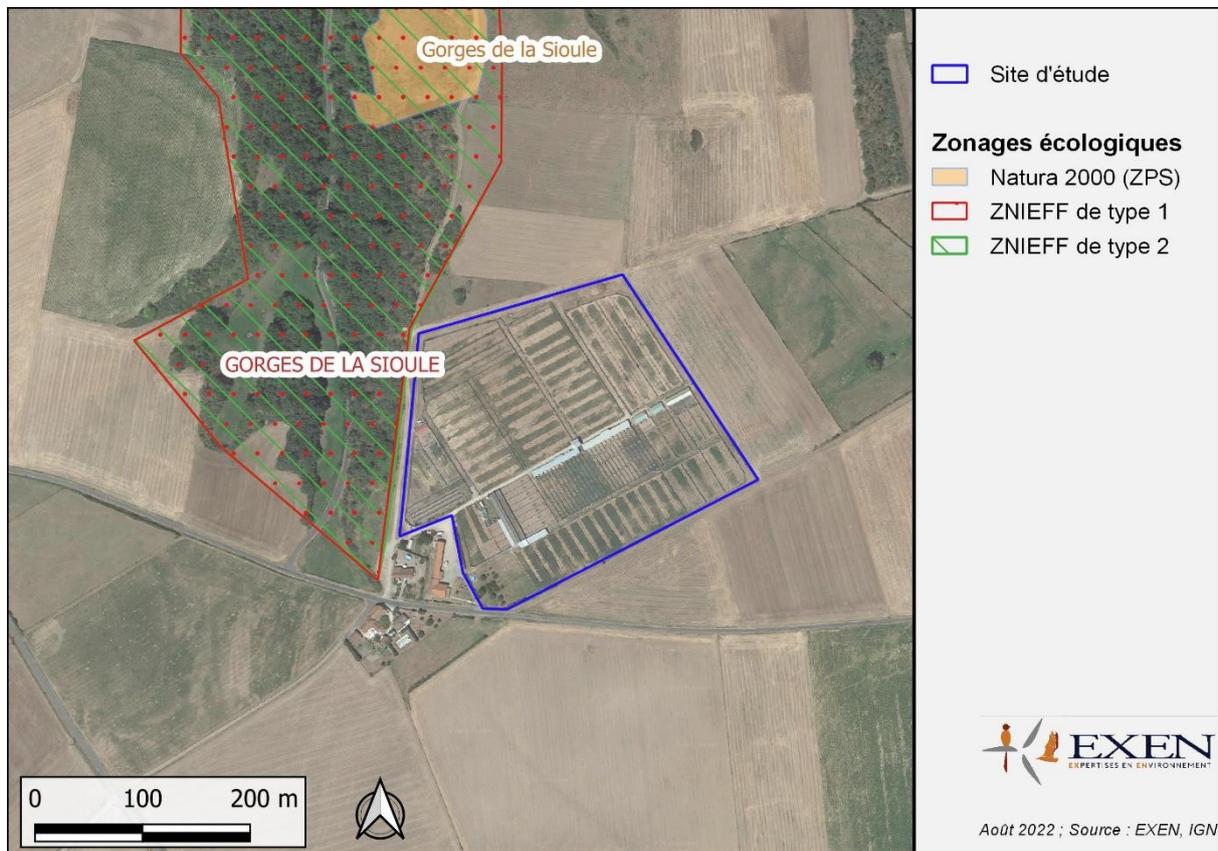


Parc d'élevage



Faisans au sein du parc

B. Enjeux avérés et potentiels dans les alentours du site d'étude



Sans engager de réel prospection naturaliste sur ce site, deux naturalistes du bureau d'étude Exen sont passées sur site ces deux dernières semaines (E. Dupuis fauniste généraliste, S. Dervaux chiroptérologue). Ces passages brefs visaient à permettre une perception à titre d'expert des enjeux du site et de son entourage, via une lecture rapide des habitats potentiels pour la faune sauvage à titre de prédiagnostic.

Il ressort de ces passages que le site d'étude est principalement entouré de **cultures**. Lors des passages, trois rapaces ont été observés en chasse au sein des parcelles : Buse variable, Faucon crécerelle et Busard cendré. Ce dernier est fortement patrimonial, cependant, tout comme les autres rapaces observés, il ne fréquente absolument pas l'élevage car il est impossible pour lui d'atteindre ses proies à cause des filets de protection.

Le long de certains chemins longeant le parc, quelques insectes très communs ont été observés :

- Papillons : Petite violette, Myrtil, Azuré commun, Souci...
- Orthoptères : Criquet mélodieux, Decticelle bariolée, Criquet duettiste...

Concernant les zonages écologiques longeant le site d'étude à l'ouest :

Il est probable que les ZNIEFF et la ZPS abritent des espèces patrimoniales. Cependant, aucune d'entre elles n'est susceptible de fréquenter le parc d'élevage qui est complètement imperméable aux oiseaux et mammifères (dont les chiroptères) notamment.

C. Interprétation sur les impacts d'un projet photovoltaïque sur ce site

Le parc de gibier d'élevage est complètement fermé et anthropisé. Les milieux ou plutôt cultures de maïs qu'il englobe ne peuvent pas être considérés comme un habitat potentiel pour la faune sauvage. Non seulement les espèces les plus grosses ne pourraient franchir les mailles des clôtures, mais même pour la petite faune, aucune fonctionnalité écologique n'est à relever. Seul le cortège d'espèces d'insectes parasites des élevages de volailles pourraient y trouver un intérêt. Et cela pourrait éventuellement être une source d'alimentation pour des prédateurs tels que les chiroptères ou passereaux.

Dans l'entourage du parc, les enjeux naturalistes restent peu diversifiés à faible distance vu le contexte agricole de grandes cultures et l'impact potentiel de ce dernier (activité, bruit, poussière...). Nous n'excluons d'ailleurs pas que le parc génère aussi des interactions avec la faune cynégétique « libre » (attraction de faisans relâchés) ou sauvage (tentatives de prédation possibles par le renard, blaireau, fouine, rapaces....).

Au dire du porteur de projet, le projet photovoltaïque n'est envisagé que sur la stricte emprise du parc d'élevage actuel. Il s'agit de faire en sorte que les panneaux amènent de l'ombre aux gibiers d'élevage tout en produisant de l'électricité. Dans ces conditions, ce projet ne va donc pas interagir avec des milieux ou habitats naturels. Il est probable qu'il n'y aura donc plus de culture de maïs sous les panneaux. Mais le parc restera clôturé tel qu'il l'est aujourd'hui. Nous n'envisageons donc aucune évolution perceptible de conditions de fréquentation de la faune sauvage au droit du site ou dans son entourage. Autrement dit, si dans la situation actuelle, le parc d'élevage attire certains prédateurs (de faisans, ou d'insectes parasites), ou repousse certaines autres espèces (via le bruit notamment), la situation devrait être la même à terme avec le projet photovoltaïque. **Aucun impact négatif ni même d'effet potentiel du projet n'est donc attendu comparé à la situation actuelle.** Le parc resta notamment clôturé. La seule question qui vient à l'esprit est celle de l'éclairage. Il s'agit de faire en sorte que ce projet n'induisse pas d'éclairage supplémentaire à la situation initiale pour éviter un effet possible en plus sur les espèces du voisinages (effet lucifuge ou luciphile selon les taxons ou espèces).

Au vu de ces éléments, la réalisation d'un diagnostic naturaliste plus poussé ne permettrait vraisemblablement pas de changer la précédente perception. Cela ne semble pas justifier l'intérêt de rédaction d'une étude d'impact à proprement parler.

